

Flash DSN

La MSA vous informe sur vos déclarations Sociales Nominatives.

Revalorisation du SMIC

A partir du 01/06/2026, le tarif horaire brut du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) passe de 12,02 € à 12,31 €.

[Barème des cotisations et contributions sur salaire au 01/06/2026](#)

[Assiettes et cotisations des apprentis au titre des salaires versés au 01/06/2026](#)

Crise au Moyen-Orient : des mesures de soutien pour faire face aux difficultés

En raison des impacts de la crise au Moyen-Orient, notamment la forte hausse des prix du Gazole Non Routier (GNR), du gaz, des engrais et plus largement des intrants agricoles, vous pouvez rencontrer des difficultés financières, en tant qu'employeur ou exploitant.

Pour vous accompagner, des mesures de soutien exceptionnelles sont mises en place. Vous pouvez ainsi bénéficier d'un report de paiement de vos cotisations et contributions sociales 2026 (à l'exception notamment des parts ouvrières), ainsi que, selon votre situation, de prises en charge de cotisations sociales.

Cliquez [ici](#) pour connaître les mesures d'accompagnement pour les employeurs

Fraude documentaire

La MSA procède à des vérifications de documents d'état civil et/ou d'identité dans le cadre de la procédure d'immatriculation au régime de protection sociale agricole. Nous constatons parfois que des documents qui nous sont transmis ne sont pas conformes au motif :

- Contrefaçon d'une carte nationale d'identité
- Contrefaçon d'un titre de séjour
- Contrefaçon d'un acte de naissance
- Contrefaçon d'un passeport

Cette situation peut engendrer une absence d'ouverture de droits sociaux pour votre salarié conformément aux articles L114-12-3 et L114-12-3-1 du Code de Sécurité Sociale. Nous vous rappelons l'obligation pour les employeurs de ressortissants hors UE, de vérifier l'authenticité des documents auprès de la Préfecture.

Lorsque la personne étrangère travaille sans satisfaire à la condition de régularité de séjour, la MSA est en droit de réclamer à l'employeur la totalité des sommes versées au salarié victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle (dont les indemnités journalières) même si l'employeur est de bonne foi.

Nous vous indiquons également ci-dessous des sites qui peuvent vous aider dans cette démarche de vérification des pièces d'états civil de vos salariés.

[Registre public en ligne de documents authentiques d'identité et de voyage - PRADO](#)

[MSA - L'embauche des travailleurs étrangers](#)

Dispense de la complémentaire santé

Dans le cas où un salarié est dispensé de votre complémentaire santé, vous devez le préciser sur la DPAE en répondant "Oui" à la question suivante : "Le salarié est dispensé de complémentaire santé".

Si vous omettez de le préciser, cela peut entraîner un appel à tort de la cotisation complémentaire santé.

Pour les contrats souscrits auprès d'Harmonie Mutuelle, pour une meilleure gestion de l'appel à cotisation, vous devez envoyer l'imprimé de dispense correspondant directement à l'organisme susmentionné.

Évolution du code APE : Vérifiez dès maintenant votre futur code

La nomenclature d'activités française (NAF) évolue et, dès le 1^{er} janvier 2027, l'Insee attribuera un nouveau code APE à toutes les entreprises du répertoire Sirene. Vous pouvez dès aujourd'hui consulter votre futur code en saisissant votre numéro Siren sur le site sirene.gouv.fr, afin de vérifier qu'il correspond bien à votre activité réelle. En cas d'inadéquation, un formulaire en ligne permet de signaler une évolution ou une modification.

L'Offre de Services aux Entreprises

Retrouvez plus d'informations liées à l'Offre de Services aux Entreprises sur notre site internet en cliquant [ici](#)

